

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 1^{er} octobre 2025

PrimeEnergy Cleantech SA: deux anciens responsables arrêtés

Le 30 septembre 2025, deux personnes suspectées d'avoir contribué à la faillite de la société PrimeEnergy Cleantech SA ont été interpellées à Genève et à Bâle-Campagne. Le Ministère public a saisi le Tribunal des mesures de contrainte d'une demande de mise en détention provisoire.

Le 30 septembre 2025, sur instruction du Ministère public, la police a interpellé, à Genève et Bâle-Campagne, deux anciens responsables de la société PrimeEnergy Cleantech SA. Plusieurs perquisitions ont été menées dans les cantons de Genève, Vaud et Bâle-Campagne au cours desquelles des documents et du matériel informatique ont été saisis. D'autres perquisitions sont encore en cours.

Les prévenus sont suspectés d'avoir trompé de nombreux investisseurs et d'avoir utilisé les fonds récoltés à d'autres fins que celles qui avaient été promises, causant notamment l'insolvabilité et le surendettement de la société dont la faillite a été prononcée le 14 novembre 2024.

Pour ces faits, les prévenus sont poursuivis pour abus de confiance (art. 138 CP), escroquerie (art. 146 CP), gestion déloyale (art. 158 CP), gestion fautive (art. 165 CP) et, s'agissant de l'un des prévenus, de banqueroute frauduleuse et fraude dans la saisie (art. 163 CP).

Le Ministère public a sollicité du Tribunal des mesures de contrainte la mise en détention provisoire de l'un des prévenus. Il s'apprête à le faire pour le deuxième.

La procédure, conduite par les procureurs Alain-Edouard FISCHER, Frédéric HENSLER et Viviane SCHENKER avec l'appui de la brigade financière de la police judiciaire, se poursuit. A noter qu'à ce jour, plus de 800 lésés se sont constitués parties plaignantes.

Les prévenus bénéficient de la présomption d'innocence.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.